



PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de Valenciennes
Bureau du Développement Territorial

**REALISATION D'UN LOTISSEMENT
RUE EDMOND GUILLAUME A FAMARS**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 08 octobre 2019, soumet le projet de réalisation d'un lotissement, rue Edmond Guillaume à Famars aux formalités d'enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun
- Une enquête parcellaire

Cette enquête se déroulera en mairie de FAMARS pendant 19 jours pleins et consécutifs du 12 novembre 2019 au 30 novembre inclus.

La maîtrise du foncier est assurée par l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais.

Au terme de la procédure, le Sous-Préfet de Valenciennes est compétent pour :

- Déclarer le projet d'utilité publique ;
- Déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet.

Le commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est :

- Monsieur KAWECKI Gérard, officier de gendarmerie, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet, déposés en mairie de FAMARS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront être également adressées, soit par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de FAMARS, ou sur le courriel suivant : sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr, pour être annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est accessible au public sans limitation de durée à la Sous-Préfecture de Valenciennes – Bureau du Développement Territorial – rue Capron, ainsi que sur le site suivant :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Sous-Préfet de Valenciennes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Famars :

- le mardi 12 novembre 2019 de 14h à 17h,
- le mercredi 20 novembre 2019 de 14h à 17h,
- le samedi 30 novembre 2019 de 09h à 12h.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Jérôme BEUNS
Négociateur – EPF Nord – Pas de Calais
j.beuns@epf-npdc.fr

Monsieur Thomas COQUELLE
Directeur Général des Services – Ville de Famars
t.coquelle.famars@orange.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie de Famars, au siège de l'EPF Nord – Pas de Calais et à la Sous-Préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes – Bureau du Développement Territorial – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 08 octobre 2019

Le Sous-Préfet

Christian ROCK